



CABINET DU PRÉFET
BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Créteil, le 4 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aéroport Paris-Orly : 860 logements bénéficiaires d'une aide à l'insonorisation en 2018

Les riverains des aéroports qui résident dans une zone couverte par un Plan de Gêne Sonore (PGS) peuvent bénéficier d'une aide à l'insonorisation, attribuée sur avis de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR), présidée par le préfet, après demande des propriétaires.

Cette aide concerne aussi bien les logements des particuliers que les établissements d'enseignement et les locaux sanitaires et sociaux. Elle a vocation à financer les diagnostics acoustiques ainsi que les travaux d'insonorisation.

S'agissant des riverains de l'aéroport de Paris-Orly, 38 500 logements et locaux sont concernés par le PGS.

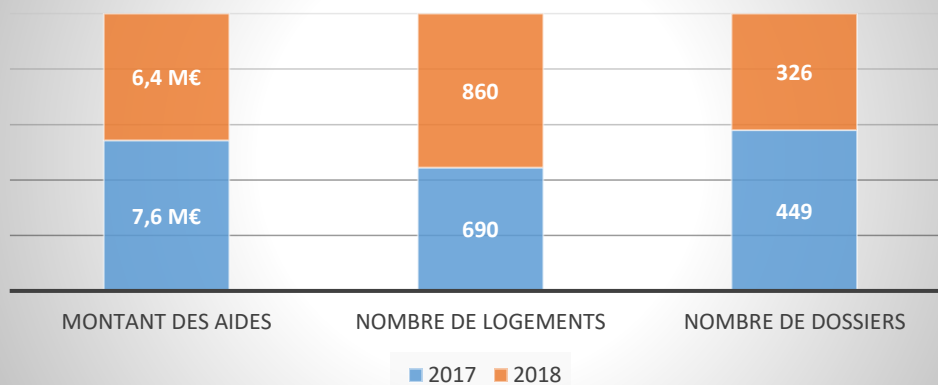
Depuis sa mise en place en 1995, le dispositif d'aide à l'insonorisation a bénéficié à **27 500 logements et locaux insonorisés ou en voie de l'être**, pour un montant total d'aides de **256,4 millions d'euros**.

En 2018, ce sont 860 logements qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la CCAR, pour un montant d'aides de 6,4 millions d'euros.

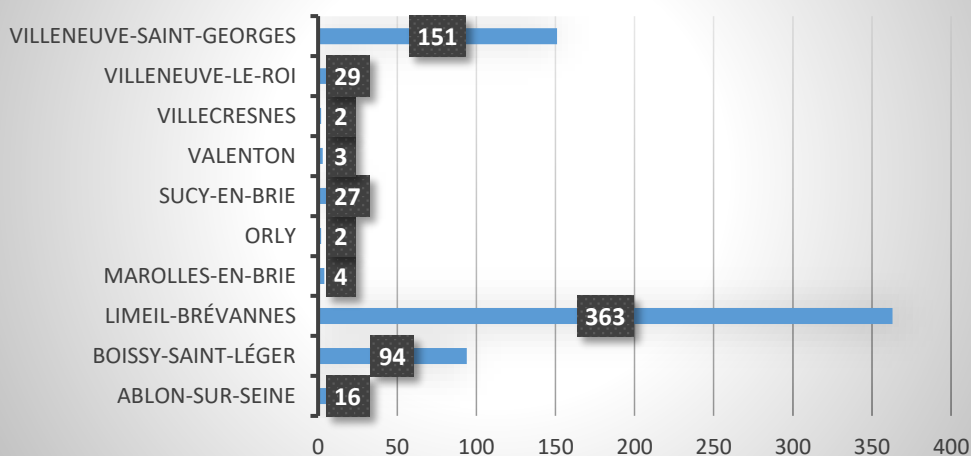
Les retards dans l'instruction des dossiers qui avaient pu être observés en 2015 et 2016 sont intégralement apurés. Depuis 2017, la gestion des dossiers est désormais fluide et il n'existe aucun stock.

Pour les 11 000 logements et locaux dont les propriétaires n'ont pas sollicité d'aide à l'insonorisation, le préfet du Val-de-Marne rappelle que toutes les informations utiles à la constitution des dossiers de demande d'aide sont disponibles sur le site <https://www.aideinsono.fr>

CHIFFRES CLES DE LA CCAR



REPARTITION DES LOGEMENTS PAR COMMUNE DANS LE VAL-DE-MARNE EN 2018



REPARTITION DES AIDES PAR COMMUNE DANS LE VAL-DE-MARNE EN 2018

